



Conduite sous l'emprise de stupéfiant

Par **yoyo44**, le **21/04/2011** à **18:41**

Bonjour, je me suis fait contrôlé positif au test salivaire le 9/4/2011, suivi d'un test sanguin dans l'heure. Depuis cette date je n'ai eut aucune information concernant ma suspension (ni téléphonique et encore moins de lettre), donc je me suis décidé à appeler la gendarmerie, qui m'a contrôlé dans le dep 53 (j'habite hors du département dans le 44), le gendarme m'a confirmé ma suspension de mon permis pour 6 mois seulement il m'a dit que ce n'était pas normal que je n'ai toujours aucune lettre de la sous préfecture. La gendarmerie qui doit récupérer mon dossier m'a dit que eut n'ont rien reçu non plus, or le gendarme (53) que j'ai eut au téléphone m'a dit qu'il avait envoyé le dossier à la gendarmerie (44) en date du 15/04/2011. Y aurait-il un vice de procédure, car sans permis = chômage. Par la même occasion si vous connaissez un avocat spécialisé dans ce type d'affaire sur le 44 serait-il possible de me faire parvenir ses coordonnées. En vous remerciant par avance.

Par **Tisuisse**, le **21/04/2011** à **18:55**

Bonjour, De toute façon, cela ne remet pas en cause la validité de la procédure puisque l'infraction est bel et bien établie. Les infos entre services de l'administration fonctionnent souvent assez lentement.

Par **amajuris**, le **21/04/2011** à **20:22**

user de stupéfiants ou conduire, il faut choisir. le fait que la suspension de permis entraîne le chômage n'est pas le problème de l'administration mais le vôtre. cdt